

Cote du document: EB 2011/103/R.38
Point de l'ordre du jour: 14 b)
Date: 23 août 2011
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Procès-verbal de la cent deuxième session du Conseil d'administration

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Paolo Ciocca
Secrétaire du FIDA
téléphone: +39 06 5459 2254
courriel: p.ciocca@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra
Fonctionnaire responsable des organes
directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent troisième session
Rome, 14-15 septembre 2011

Pour: **Approbation**

Recommandation d'approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver les modifications apportées au procès-verbal de la cent deuxième session, à la demande de certains représentants au Conseil d'administration, telles qu'elles figurent dans le présent document, et à approuver le procès-verbal révisé.

Procès-verbal de la cent deuxième session du Conseil d'administration

Pour en faciliter la consultation, les ajouts apparaissent en caractères gras et les suppressions sont barrées.

1. La représentante de l'Allemagne a demandé que le paragraphe 13 du procès-verbal de la cent deuxième session du Conseil d'administration (document EB/102) soit modifié comme indiqué ci-après.

~~"13. À la demande de la représentante de l'Allemagne, il est décidé d'ajouter,~~
toujours sous la rubrique Questions diverses, une mise à jour concernant la première session du Comité des émoluments **est ajoutée.**"
2. Le représentant du Nigéria a demandé l'insertion d'un paragraphe supplémentaire entre le paragraphe 13 et l'actuel paragraphe 14 du procès-verbal, comme indiqué ci-après.

"14. Le représentant du Nigéria demande que la révision du paragraphe 23 concernant la Liste C de la Consultation sur la neuvième reconstitution des ressources du FIDA soit abordée lors de l'examen du procès-verbal de la cent unième session du Conseil d'administration au point 21 de l'ordre du jour intitulé Questions diverses."
3. Le représentant de la Norvège a demandé l'insertion d'un paragraphe supplémentaire après l'actuel paragraphe 42 du procès-verbal, comme indiqué ci-après.

"43. Comme indiqué dans la déclaration conjointe de la Liste A, que d'autres ont reprise à leur compte, il existe à cet égard un certain nombre de directives, de codes de conduite et de plans d'action internationaux qui ont été élaborés par la FAO, d'autres organismes et partenaires des Nations Unies en ce qui concerne la gestion des ressources naturelles et convenus avec les pays membres. Pour que le FIDA apporte son soutien à des institutions des pays en développement et contribue à leur renforcement, il faut que ces instruments soient pleinement intégrés à son action et que les pays bénéficient d'un appui à leur mise en œuvre. Comme toujours, les partenariats sont essentiels et c'est là l'occasion de le démontrer dans la pratique, aux stades de la conception, de la mise en œuvre et de la reproduction à plus grande échelle; les membres attendent avec intérêt d'en constater les manifestations concrètes."